

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 47 (1952)
Heft: 1-fr

Artikel: Toitures et revêtements
Autor: Naef, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Il serait injuste de ne pas saluer avec joie l'éternit sur les toits de l'Engadine, si longtemps déparés par la tôle. Preuve en soient les vestiges aveuglants dont Guarda, souhaitons-le, se débarrassera bientôt.

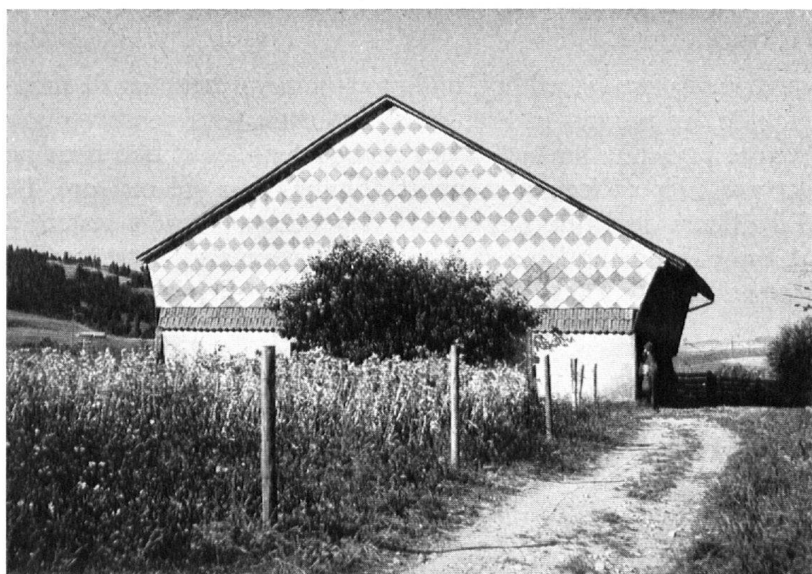
Toitures et revêtements

Notre revue a consacré en 1950 un fascicule de langue française à la toiture paysanne, problème actuel. Le moins qu'on puisse dire est que le numéro ne passa pas inaperçu. A telle enseigne que nos Confédérés alémanniques ont exprimé le désir de reprendre la question dans son ensemble. Celle-ci étant posée, nous n'aurions pas à y revenir si, à propos des matériaux discutés, une firme ne s'était sentie lésée. Cependant nous avons cru prendre nos précautions par la phrase suivante: « De l'application maladroite d'un produit », la fabrique « n'est en rien responsable; aussi bien n'est-elle pas visée et se trouve-t-elle hors de cause ». Nous avons même été jusqu'à écrire: « Il nous est arrivé, il y a quelques années, d'apercevoir à Botterens un toit de vieil éternit gris, d'aspect d'autant plus agréable qu'il approchait beaucoup de l'ancien tavillonnage. » Il eût été difficile d'être plus impartial.

Toutefois, comme l'un de nos principaux articles faisait connaître le métier du tavillonneur, un art qui n'a pas à sa disposition les ressources de la publicité et



Un revêtement correct d'éternit sur une maison thurgovienne vaut mieux que toute autre application industrielle, sans qu'il soit interdit de regretter l'aspect chatoyant du bardeau.



Et déjà — remerçons-en qui de droit —, s'évanouissent peu à peu de la Gruyère les damiers tire-l'œil.

L'éternit en progrès se modèle sur la tradition. Et le tavailonneur, dans les régions où il est passé maître, conserve l'initiative de l'immédiate création.



dont il est permis de regretter les malheurs, les illustrations mettaient en relief une technique qui opposait sa bienfaisance aux malfaçons des produits industriels. « Au moins que l'ignifugation ne permette à nouveau l'emploi du bardeau, ajoutons-nous pourtant, l'éternit à petites lames ne conviendrait-il pas? » Et par ces mots nous songions surtout au canton des Grisons où les feuilles de tôle infligent à l'architecture le plus cruel affront.

Nous ne pouvons dire mieux aujourd'hui, mais nous sommes heureux de montrer, par la photographie, les progrès réalisés dans l'industrie pour conserver son caractère à l'architecture paysanne lorsque, à des raisons connues et que nous ne reprendrons pas, les procédés anciens se trouvent éliminés bon gré mal gré. Le problème essentiel d'ailleurs demeure. Les polices d'assurance-incendie restent à réviser et, à ne parler que des chaumières, il ne serait pas mauvais d'entreprendre une enquête en Normandie où sur les toits énormes fleurissent les iris comme en un beau jardin!

Henri Naef.